



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux survenus  
dans d'autres organisations****Aperçu des faits nouveaux survenus  
dans d'autres organisations et organes  
internationaux, qui relèvent des travaux  
du groupe de travail****Addendum*****Table des matières***

	<i>Page</i>
1. Union européenne – Afrique (UE).....	1
Réunion des chefs d'Etats africains et européens (Bruxelles, Belgique, 10 octobre 2001).....	1
2. Coopération économique Asie-Pacifique (APEC).....	1
Sommet de l'APEC (Shanghai, Chine, 21 octobre 2001).....	1
3. Douzième Conférence interaméricaine des ministres du Travail (Ottawa, 17-19 octobre 2001).....	2
4. Union européenne (UE).....	4
Conseil européen informel (Gand, Belgique, 19 octobre 2001).....	4

## 1. Union européenne – Afrique (UE)

### **Réunion des chefs d'Etats africains et européens** (Bruxelles, Belgique, 10 octobre 2001)

Texte adopté: ■ Déclaration commune

1. Dans leur *Déclaration commune*, la présidence européenne, le Haut représentant de la politique étrangère commune et de la sécurité, la Commission européenne, le président de l'Union africaine et les chefs d'Etat d'Afrique du Sud, du Nigéria, du Sénégal, de l'Algérie ainsi que le représentant du chef d'Etat de l'Egypte:
  - sont convenus d'organiser deux fois par an une réunion entre le Comité directeur de la Nouvelle initiative africaine et l'Union européenne, et d'établir un lien permanent entre les diverses équipes spéciales de la Nouvelle initiative africaine et la Commission européenne;
  - se sont mis d'accord pour poursuivre les consultations concernant le prochain cycle de négociations de l'OMC afin de veiller à ce qu'il aborde véritablement la dimension du développement dans le cadre du commerce;
  - sont convenus d'établir aussi des rapports avec l'équipe spéciale du G8, sous la présidence canadienne.
2. Les représentants de l'Union européenne se sont déclarés impressionnés par la forte volonté politique exprimée par les dirigeants africains de poursuivre la paix, la stabilité, la démocratie et le développement sur le continent africain, par l'engagement personnel très fort des dirigeants africains à l'égard du succès de la Nouvelle initiative africaine et par leur franchise, s'agissant de reconnaître les défis qu'ils devront relever; ils ont également exprimé leur soutien très ferme à la Nouvelle initiative africaine et sont convenus de la poursuivre.

## 2. Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

### **Sommet de l'APEC** (Shanghai, Chine, 21 octobre 2001)

Texte adopté: ■ Déclaration des dirigeants de l'APEC en matière économique

3. Dans leur *Déclaration*, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC):
  - ont souhaité envoyer un message fort et sans ambiguïté concernant la résolution prise collectivement par la communauté de l'Asie et du Pacifique de faire barrage au terrorisme et ont exprimé leur détermination de renverser la tendance économique actuelle à la récession, de préserver la confiance du public en ces heures d'incertitude en luttant contre le protectionnisme et en s'engageant à lancer un nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'OMC dès la prochaine conférence ministérielle de cette organisation;
  - ont reconnu à cet égard que la récession actuelle de l'économie mondiale a ajouté à l'urgence d'un tel cycle. Une fois lancé, le nouveau cycle devrait être conclu

rapidement. Ils ont souligné qu'il était nécessaire d'élaborer un ordre du jour suffisamment large et réaliste. L'ordre du jour du nouveau cycle devrait comprendre une plus grande libéralisation du commerce, le renforcement des règles de l'OMC, les questions de mise en œuvre, et il devrait refléter les intérêts et les préoccupations de tous les membres, particulièrement ceux des pays en développement et des pays les moins avancés. Ils ont également estimé que cet ordre du jour devrait relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, et ils ont appuyé l'objectif du développement durable;

- se sont dits convaincus que la mondialisation est un véhicule puissant qui stimule la croissance économique et qu'elle promet de meilleures conditions de vie pour les populations et un plus grand bien-être social pour les communautés;
- ont constaté qu'un débat public est en cours sur les avantages et les coûts de la mondialisation; ce type de débat est souhaitable lorsqu'il repose sur une analyse rigoureuse et globale de l'impact de la mondialisation;
- ont déclaré que l'heure est venue pour l'APEC de proposer et de diriger un débat public et constructif; ont chargé leurs fonctionnaires d'organiser un dialogue de l'APEC sur la mondialisation et le partage de la prospérité, centré notamment sur l'ajustement structurel et son impact;
- ont souligné qu'il faut atteindre les milieux d'affaires et autres partenaires, et leur faire connaître les objectifs de l'APEC, ses activités et les avantages qu'elle en escompte pour assurer que tous participeront au processus et à la mondialisation dans son ensemble et qu'ils en bénéficieront;
- ont souligné que la mise au point de filets de sécurité sociale est prioritaire car elle contribuera énormément à la réduction des effets néfastes des chocs économiques sur les groupes vulnérables;
- ont souligné que, en dépit du large potentiel de la Nouvelle Economie s'agissant d'augmenter la productivité, et de stimuler l'innovation dans l'organisation économique et l'entreprise, les possibilités qu'elle offre ne sont pas suffisamment réparties entre les divers pays ou sur le plan national; ils ont souligné que le renforcement des capacités est essentiel, sur le plan humain et institutionnel, pour relever les défis de la mondialisation et de la Nouvelle Economie, et profiter des chances qu'elles offrent;
- ont chargé les ministres et les hauts fonctionnaires de fonder leurs activités sur le plan d'action intégré de l'APEC pour la petite et moyenne entreprise, et d'accorder une priorité particulière aux micro-entreprises.

**Internet:** Déclaration des dirigeants économiques:  
<http://www.apecsec.org.sg/virtualib/econlead/china.html>

### **3. Douzième Conférence interaméricaine des ministres du Travail** (Ottawa, 17-19 octobre 2001)

**Texte adopté:** ■ Déclaration et Plan d'action d'Ottawa

4. Dans la *Déclaration d'Ottawa*, les ministres du Travail de l'Organisation des Etats américains:

- ont reconnu les progrès accomplis dans la compréhension des problèmes déjà existants et des problèmes émergents liés à la dimension sociale et du travail de la mondialisation;
- ont noté les efforts considérables qui ont été déployés dans les groupements sous-régionaux de pays pour traiter de la dimension sociale de l'intégration économique;
- sont convenus qu'il est essentiel que l'économie et le commerce profitent à l'ensemble de la population et que le concept de «travail décent» de l'OIT soit appliqué pour le bien-être des citoyens;
- ont accepté de promouvoir et de respecter les droits fondamentaux des travailleurs, conformément à ce qui a été établi dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, et ont déclaré qu'ils veilleraient à promouvoir la ratification des conventions fondamentales de l'OIT; ils ont lancé un appel à l'Organisation pour qu'elle augmente son aide aux Etats Membres afin qu'ils puissent concrétiser ces objectifs;
- ont notamment reconnu qu'il faut prendre des mesures pour créer de l'emploi car c'est là un moyen efficace de lutter contre la pauvreté, et de renforcer la coopération et le dialogue social sur les questions de travail entre le gouvernement et les travailleurs, les employeurs et leurs organisations;
- ont déclaré qu'ils fourniraient aux travailleurs migrants dans leurs pays la même protection légale qu'ils fournissent à leurs ressortissants en ce qui concerne les conditions de travail;
- ont déclaré qu'ils avaient l'intention de promouvoir la collaboration et la coordination concernant la dimension sociale du processus du Sommet des Amériques entre les ministres du Travail et autres ministres concernés, ainsi qu'avec les principales institutions internationales au sein des Amériques qui ont un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration des conditions de vie de la main-d'œuvre, en particulier l'OEA, l'OIT, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), ainsi que la Banque de développement des Caraïbes (BDC) et la Banque mondiale;
- ont déclaré qu'ils poursuivraient leurs travaux en vue de l'abolition du travail des enfants et qu'ils feraient une priorité de la promotion dans la région de la ratification et de la mise en œuvre de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et qu'ils prendraient des mesures immédiates pour abolir les pires formes de travail des enfants;
- se sont engagés à intégrer une perspective d'égalité entre hommes et femmes dans l'élaboration de toutes les politiques du travail;
- se sont félicités des contributions de la société civile dont ils ont reconnu l'importance, y compris les organisations commerciales et du travail, et en particulier celles du Comité syndical de consultation technique (CSCT) de la CIMT et de la Commission patronale de consultation technique pour les questions d'emploi (CPCTQE);
- ont décidé:
  - a) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action fondé sur cette Déclaration et sur la Déclaration et le Plan d'action du troisième Sommet des Amériques; ils

ont lancé un appel aux Etats Membres et aux organisations internationales pertinentes pour qu'ils fassent des contributions volontaires afin de soutenir les activités et les projets dans le cadre de ce plan, et pour faciliter la participation du CSCT et de la CPCTQE;

- b) de créer deux groupes de travail:
- i) le premier étudierait la dimension sociale du processus du Sommet des Amériques, y compris les questions de mondialisation liées à l'emploi et au travail, et il préparerait un rapport contenant des recommandations pour examen à la XIII<sup>e</sup> conférence. Ce groupe de travail se composerait de diverses organisations internationales, notamment l'OIT, la BID et la Banque mondiale:
  - ii) le deuxième groupe de travail continuerait de pourvoir au renforcement des capacités des ministères du Travail et de leurs institutions, afin d'appliquer d'une manière efficace les législations du travail, et il ferait des efforts particuliers pour promouvoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi dans la région. Ce groupe comprendrait également diverses organisations internationales, en particulier l'OIT.

**Internet:** Site: <http://xii-ciamt.org/english/index.html>  
Déclaration: [http://xii-ciamt.org/conference/xii-iacml\\_declaration.html](http://xii-ciamt.org/conference/xii-iacml_declaration.html)

#### 4. Union européenne (UE)

##### ***Conseil européen informel*** *(Gand, Belgique, 19 octobre 2001)*

**Texte adopté:** ■ Déclaration

5. Dans leur *Déclaration*, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne et le président de la Commission européenne ont examiné la situation économique au lendemain des événements du 11 septembre. Prenant note du rapport de la commission, ils ont:
- souligné que le ralentissement économique a été accentué par ces événements, mais ils se sont dits convaincus que les fondements économiques sûrs de l'Union et la consolidation fiscale qu'elle a déjà concrétisée permettront d'assurer que l'impact de la crise sera limité et temporaire;
  - exprimé le besoin de travailler activement au lancement de négociations de l'OMC. Ils sont convaincus que l'incertitude économique actuelle signifie que la libéralisation du commerce fondée sur un système multilatéral régi par des règles et associé à une véritable dimension du développement est plus importante que jamais, sur les plans économique et politique.

**Internet:** <http://europa.eu.int/geninfo/keyissues/110901>

Genève, le 31 octobre 2001.